

NOTE de presse

CREDIT AGRICOLE: UN DERNIER PROJET CHARBON POUR LA ROUTE ?

ANALYSE DU PROJET DE CENTRALE INDONÉSIEENNE CIREBON 2

JANVIER 2017



Les Amis
de la Terre
France



NOTE DE PRESSE

Crédit Agricole :
un dernier projet charbon pour la route ?
Janvier 2017

Auteurs :

Ce rapport a été écrit par Lucie Pinson des Amis de la Terre France.



Graphisme et maquette :

Pierre Sagot, les Amis de la Terre France

Crédits photos :

Couverture : Kemal Jufri / Greenpeace
Page 2 : SAUL LOEB/AFP/GettyImages
Page 3 : Paul Corbit Brown
Pages 4 - 5 : A. Weller
Pages 6 - 7 : Wahli / Amis de la Terre Indonésie
Page 11 : Wahli / Amis de la Terre Indonésie



JIM YONG KIM,

Président de la banque mondiale

“Je suis extrêmement inquiet... Si la région entière (Asie du Sud et Sud-Est) développe les centrales à charbon prévues, je pense qu'on est fini.”

Cirebon, sur l'île de Java en Indonésie : c'est à près de 15 000 kilomètres de Paris que se joue le quatrième et dernier acte d'une pièce opposant Crédit Agricole au climat et aux populations locales.

1. PREMIER ACTE,

Crédit Agricole s'engage en septembre 2015 à ne plus financer de projets de centrales à charbon dans les pays riches. Ailleurs, la banque continue d'en financer et est impliquée en Indonésie dans deux projets de nouvelles centrales à charbon, Tanjung Jati B 2 et Cirebon 2¹.

2. DEUXIÈME ACTE,

Crédit Agricole renonce en octobre 2016 à financer de nouvelles centrales à charbon partout dans le monde. Mais la banque ne se retire ni de Tanjung Jati B 2 ni de Cirebon 2.

3. TROISIÈME ACTE,

La lettre d'intention liant Crédit Agricole à Tanjung Jati B 2 arrive à échéance en décembre 2016 sans que le sponsor du projet ait pu boucler son financement. Crédit Agricole ne financera donc pas ce projet.

4. QUATRIÈME ACTE,

Dans le quatrième et dernier acte se joue le financement de Cirebon 2 mais surtout la réputation du Crédit Agricole en matière climatique.

Le projet d'extension de la centrale de Cirebon, qui prévoit d'augmenter sa capacité de 660 à 1660 MW, serait peut-être le dernier projet de centrale à charbon que Crédit Agricole financerait directement, mais serait sans aucun doute un projet de trop.

De trop pour les populations locales..

... dont les ressources sont déjà attaquées par Cirebon 1 et qui se mobilisent pour empêcher les 600 morts prématurées par an que causerait le développement de Cirebon 2.

De trop pour le climat et la tenue des objectifs de l'Accord de Paris...

... qui nécessite que plus aucune nouvelle centrale à charbon ne soit construite et que le parc existant commence à être fermé².

Comme le démontre cette note, financer ce projet irait non seulement à l'encontre des engagements du Crédit Agricole en faveur de la transition vers une économie décarbonée, mais serait également contraire aux Principes de l'Equateur dont la banque est un des signataires historiques.

Pour les Amis de la Terre France, c'est donc non seulement l'avenir des communautés indonésiennes qui se joue ici, mais aussi la crédibilité du Crédit Agricole sur les enjeux climatiques, sociaux et environnementaux.

Pour que les futures déclarations et engagements de la banque soient pris au sérieux et non considérés comme de simples exercices de communication, Crédit Agricole doit immédiatement se retirer du projet de Cirebon 2.

CREDIT AGRICOLE

EST-IL RÉELLEMENT ENGAGÉ POUR LE CLIMAT ?



Avec pas moins de 4 annonces concernant la restriction de ses soutiens au secteur du charbon depuis mai 2015 et au moins tout autant sur ses actions pour le développement des obligations vertes et des énergies renouvelables, Crédit Agricole est certainement la banque française à communiquer le plus sur son engagement dans la lutte contre les changements climatiques. Pourtant, son implication dans le groupe de financeurs pour Cirebon 2 en fait aussi la dernière banque française à pouvoir encore signer un financement direct pour un projet de centrale à charbon. Entre modernité et conservatisme, Crédit Agricole va devoir choisir.



LA MENACE PÈSE TOUJOURS SUR LE CLIMAT

L'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète bien en-dessous de 2°C ne pourra pas être tenu sans un arrêt de la construction de nouvelles centrales à charbon dans le monde et le début du démantèlement du parc existant.

Pourtant, loin de prendre acte des impératifs climatiques, les entreprises du charbon comme le japonais Marubeni, continuent de développer de nouveaux projets. Aujourd'hui, pas moins de 1100GW de nouvelle capacité charbon est toujours prévue dans le monde entier⁵.

Il suffit de se rappeler que les émissions induites par la production d'électricité dans les centrales à charbon existantes seraient en 2030 toujours 150% supérieures au niveau nécessaire pour limiter le réchauffement de la planète sous le seuil de 2°C⁶ pour prendre pleinement conscience de la menace que représente la construction de nouvelles centrales.

VERS LA FIN DES FINANCEMENTS AU CHARBON ?

Depuis 2015, 16 banques internationales se sont engagées à réduire leurs soutiens au charbon au nom de la lutte contre le changement climatique³.

Crédit Agricole est non seulement la première banque à avoir adopté des mesures d'exclusion du secteur du charbon mais est aussi une de celle à avoir été le plus loin. Près de deux ans après son premier engagement, Crédit Agricole

ne peut aujourd'hui plus financer :

- les projets de mines de charbon et les entreprises actives à plus de 50% dans l'extraction de charbon;
- les projets de centrales à charbon dans le monde entier;
- les entreprises "dont plus de 50% de l'activité correspond à de la production d'électricité à partir de charbon et qui ne mettraient pas en œuvre un plan de diversification significatif"⁴.

Mais, même les banques comme Crédit Agricole qui ont pris des engagements à réduire leurs soutiens au charbon et à tout faire pour limiter le réchauffement de la planète bien en-dessous de 2°C continuent de soutenir directement et indirectement le développement du charbon. Il est donc indispensable de maintenir la pression sur les acteurs financiers afin qu'ils tournent définitivement la page du charbon et éviter que de nouvelles centrales voient le jour.

L'INDONESIE : LÀ OÙ TOUT SE JOUE

C'est en Asie du Sud Est que se trouve la majorité des projets de nouvelles centrales à charbon. En Indonésie, Cirebon 2 n'est qu'une pièce du plan de développement de 13GW de nouvelle capacité charbon.

S'il est construit, le projet aggravera les impacts du charbon sur les Indonésien qui sont déjà 6500 à mourir prématurément chaque année en raison de ses pollutions⁷ et éloignera un peu plus le pays de ses propres objectifs de réduction de ses émissions.

Crédit Agricole ne doit pas cautionner ce projet estimé à 21 milliards de dollars mais doit au contraire diriger ses financements vers le développement des énormes capacités d'énergies renouvelables encore non exploitées en Indonésie.

³ Still coughing up for coal, BankTrack, les Amis de la Terre France, urgewald, Rainforest Action Network, novembre 2016. <http://www.banktrack.org/show/page/reports#inform=1> Tracker.

⁴ Politique du Crédit Agricole sur les centrales thermiques au charbon : <http://mediacommun.ca-cib.com/sitegenic/medias/DOC/13870/politique-sectorielle-centrales-charbon-novembre-2016.pdf>; Politique sur le secteur des mines et des métaux : <http://mediacommun.ca-cib.com/sitegenic/medias/DOC/13870/politique-sectorielle-rse-mines-juin-2015-fr.pdf>

⁵ Selon the Global Coal Plant Tracker.

⁶ The Coal Gap: planned coal-fired power plants inconsistent with 2°C and threaten achievement of INDCs December, 1st, 2015, Climate Action Tracker.

⁷ Human cost of coal power, Greenpeace, août 2015: <http://www.greenpeace.org/seasia/ld/press/reports/Harvards-Research-Result-Human-Cost-of-Coal-Indonesia/>



CREDIT AGRICOLE

VA DEVOIR CHOISIR ENTRE LE CLIMAT ET LE BUSINESS



Le soutien de Crédit Agricole à Cirebon 2 apparaît en totale contradiction avec ses engagements climat, alors pourquoi la banque ne renonce-t-elle pas à financer ce projet ? Dans un courrier aux Amis de la Terre France daté du 6 octobre 2016⁸, deux des arguments utilisés par Crédit Agricole pour justifier son soutien à Cirebon 2 sont les besoins énergétiques de l'Indonésie et l'avancée de la technologie utilisée. Pourtant, il semblerait que Crédit Agricole fasse avant tout primer ses relations commerciales avec Marubeni, l'entreprise principale en charge de Cirebon 2.



LES FAUSSES RAISONS DE CRÉDIT AGRICOLE

Cirebon 2 est situé sur l'île de Java, électrifiée entre 85 et 98%, et ne répondra pas aux besoins des populations des autres provinces indonésiennes comme la Papouasie qui a un taux d'électrification inférieur à 45%. De plus, comme souligné dans le rapport « *Indonésie : le test climatique du Crédit Agricole et Société Générale* » publié en mai 2016 par les Amis de la Terre France et Greenpeace, l'Indonésie a un très fort potentiel d'énergies renouvelables dont le développement serait plus rapide et a été reconnu par le Ministre de l'Énergie du pays comme étant moins cher que les subventions aux énergies fossiles⁹.

Concernant la technologie, Cirebon 2 sera certes une des seules centrales d'Indonésie à être ultra-supercritique. Mais comme l'a démontré un rapport publié par Ecofys, ces centrales demeurent deux fois plus émettrices de CO₂ qu'une centrale à gaz et ne sont pas plus compatibles avec une trajectoire 2°C que les autres types de centrales à charbon¹⁰.

De plus, comme le démontre l'analyse qui suit, **Cirebon 2 n'utilisera pas les technologies recommandées par la Banque mondiale pour le contrôle des émissions de NOx, SO₂ et PM et émettra donc ces toxines extrêmement dangereuses pour la santé à des niveaux supérieurs à ceux induits par l'utilisation des meilleures technologies.**

MARUBENI, LE CLIENT ENCOMBRANT DE CRÉDIT AGRICOLE

⁸ Courrier aux Amis de la Terre France, 6 octobre 2016 : http://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/2016_10_06_let_r_sp_les_amis_de_la_terre.pdf

⁹ *Indonésie: le test climatique de Crédit Agricole et Société Générale*, Amis de la Terre France, Greenpeace, mai 2016 : <http://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/pao-notesgca-web.pdf>

¹⁰ *The incompatibility of high-efficient coal technology with 2°C scenarios*, Ecofys by order of WWF European Policy Office, avril 2016.

L'explication du maintien de Crédit Agricole dans le projet de Cirebon se trouve en Marubeni, la principale entreprise en charge du projet.

Dans son courrier du 6 octobre, Crédit Agricole fait valoir que **Marubeni, sponsor du projet de Cirebon 2, est un client de longue date que la banque souhaite aussi financer pour des projets d'énergies renouvelables. Pourtant, le climat n'est pas un jeu à somme nulle et justifier le financement d'une nouvelle centrale à charbon, qui émettra des millions de tonnes de CO₂, au nom du financement de projets d'énergies renouvelables, est absurde.**

De plus, **Marubeni compte parmi les 50 entreprises au monde à vouloir construire le plus de nouvelles centrales à charbon** : avec 4415 MW de nouvelle capacité charbon prévue contre seulement 616MW de capacité d'énergies renouvelables, soit **7MW de charbon contre 1MW de renouvelable, il est clair que Marubeni fait peu de cas du climat et de l'avenir de l'Humanité.** Loin d'écouter les populations locales qui subissent déjà les impacts de Cirebon 1 et contestent devant la justice le projet Cirebon 2, Marubeni prévoit déjà Cirebon 3.

L'entreprise devrait donc être exclue de tous les soutiens du Crédit Agricole, hors transactions dédiées aux énergies renouvelables. Malheureusement, alors que l'engagement de Crédit Agricole à ne pas financer de nouvelles centrales ne s'est pas traduit par le retrait de Cirebon 2, celui de ne plus financer les entreprises actives à plus 50% dans la production d'électricité à partir de charbon et qui ne se diversifient pas n'empêchera pas la banque de soutenir Marubeni ainsi que de nombreuses autres entreprises qui continuent de construire de nouvelles centrales à charbon.



CIREBON 2

TRES LOIN DES PRINCIPES DE L'EQUATEUR



Dans son courrier aux Amis de la Terre France daté du 6 octobre 2016, Crédit Agricole affirme avoir examiné la conformité du projet de Cirebon 2 avec sa politique RSE concernant les centrales à charbon et n'avoir trouvé aucun élément qui la contredit. Sa politique stipule pourtant très clairement qu'elle « s'ajoute à l'application des Principes Equateur » et que les projets de centrales à charbon hors pays de l'OCDE à Hauts Revenus, comme l'Indonésie donc, doivent être en conformité avec les critères de performance et les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Société Financière internationale¹, l'organe de financement de la Banque mondiale.

Or, la comparaison de Cirebon 2 et de ces normes montre que de trop nombreuses irrégularités minent ce projet pour que des banques signataires des Principes de l'Equateur puissent le financer en l'état sans se désavouer.



PROBLÈME N°1 - REGULARITE DU PERMIS AVEC LES LOIS LOCALES

Avant même de considérer les impacts et risques de Cirebon 2, il se pourrait que le permis du projet ne soit pas même valable. En effet, **6 habitants locaux, soutenus par 17 avocats de l'Institut d'aide juridique Bandung et défenseurs de l'environnement indépendants, ont déposé un recours fin 2016 devant la justice indonésienne pour contester l'octroi du permis au projet et demander son annulation**¹².

Ces habitants du village de Kanci Kulon Village, du district d'Astanajapura qui dépend de Cirebon affirment que le processus et les documents d'évaluation violent plusieurs lois et réglementations locales, et en particulier que la lettre de décision relative à l'autorisation environnementale et à l'adéquation environnementale ne tient pas compte de la capacité de charge environnementale intégrée dans le plan d'aménagement de Cirebon.

Cirebon 2 pourrait donc ne pas respecter le principe 2 de l'Equateur qui stipule que le sponsor du projet doit aussi s'assurer du respect des lois, réglementations et autorisations nécessaires relatives aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné.

PROBLÈME N° 2 - CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES AFFECTÉES

¹¹ Politique RSE du Crédit Agricole: <http://www.ca-cib.fr/profil/au-service-de-nos-clients.htm>
¹² Les documents du recours sont disponibles sur demande auprès des Amis de la Terre France

Le principe 5 des Principes de l'Equateur tout comme le premier critère de performance de la SFI obligent le sponsor du projet à consulter les parties prenantes du projet suffisamment en son amont et de manière à garantir leur implication effective tout au long du processus de participation.

Or, d'après les organisations indonésiennes locales Rakyat Penyelamat Lingkungan (RAPEL) et Walhi (Les Amis de la Terre en Indonésie), **les personnes qui seront le plus impactées par le projet, et en particulier celles du district d'Astanajapura où la centrale est située, n'ont pas été impliquées au cours du processus d'évaluation.**

Non seulement cela serait une violation très claire des principes de l'Equateur et des normes de la SFI, mais également de la réglementation locale (n°27, 2002) qui oblige les porteurs de projets à impliquer de manière active les communautés affectées au cours du processus d'évaluation des impacts environnementaux.

Ce manquement est un des points soulevés dans le recours déposé par les 6 habitants de Kanci Kulon Village. Alors que leurs moyens de subsistance sont fortement menacés par le projet de Cirebon 2, aucun n'a été consulté au cours du processus d'évaluation précédant l'octroi des autorisations et la construction du projet. Pire, ils s'inquiètent, dans une lettre envoyée à JBIC, l'agence de crédit à l'exportation japonaise également impliquée dans ce projet, en avril 2016, de voir le processus pour Cirebon 2 répéter les mêmes erreurs commises pour la première unité construite et mentionnent notamment l'achat par les sponsors de l'accord des chefs de villages.

PROBLÈME N°3 - POLLUTION DE L'AIR ET IMPACT SANITAIRE

L'Étude d'Impact Environnementale (EIE) menée pour Cirebon 2 est très loin de répondre aux exigences minimales du deuxième principe des Principes de l'Équateur. Celui-ci stipule que le sponsor d'un projet doit identifier ses risques environnementaux et sociaux de manière à pouvoir ensuite les atténuer et les compenser.

Or, comme une analyse effectuée par Greenpeace et communiquée au Crédit Agricole¹³ le souligne, l'EIE de Cirebon 2 présente de nombreuses insuffisances, notamment concernant l'évaluation des impacts en matière de pollution de l'air. Parmi d'autres, le sponsor n'aurait pas :

A. Évaluer l'ensemble des impacts des émissions atmosphériques sur la santé humaine, en particulier ceux relatifs aux maladies cardiovasculaires et au cancer du poumon;

B. Évaluer la formation de particules secondaires (sulfates et nitrates) à partir du SO₂ et des NO_x émis par la centrale;

C. Évaluer la pleine portée géographique des émissions atmosphériques;

D. Évaluer les impacts cumulatifs des stocks de charbon, des émissions des centrales électriques et du stockage des cendres de charbon qui sont tous évalués séparément;

E. Utiliser les données météorologiques mesurées et contrôlées pour la modélisation atmosphérique de la dispersion de la pollution - ce qui constitue un écart significatif par rapport aux meilleures pratiques.

Ces manquements sont particulièrement regrettables étant donné que **les normes indonésiennes en matière de contrôle des émissions pour les nouvelles centrales sont encore plus faibles qu'en Inde et en Chine, où la pollution atmosphérique est pourtant catastrophique** (voir tableau ci-dessous).

Une analyse plus fine du projet et de ses impacts aurait pourtant permis de démontrer qu'**il n'est pas prévu que Cirebon 2 utilise les meilleures technologies existantes en matière de contrôle des émissions de SO₂, NO_x et de particules fines**. Au contraire,

Limites d'émissions de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxyde d'azote (NO_x) et de particules fines pour les nouvelles centrales à charbon, par zone géographique

une rapide comparaison des niveaux d'émissions attendus de Cirebon 2 avec les standards recommandés par la SFI ou avec les technologies au Japon dont est originaire Marubeni, montre que Cirebon 2 devrait émettre bien davantage de ces toxines, par exemple au moins 4 fois plus de dioxydes de soufre.

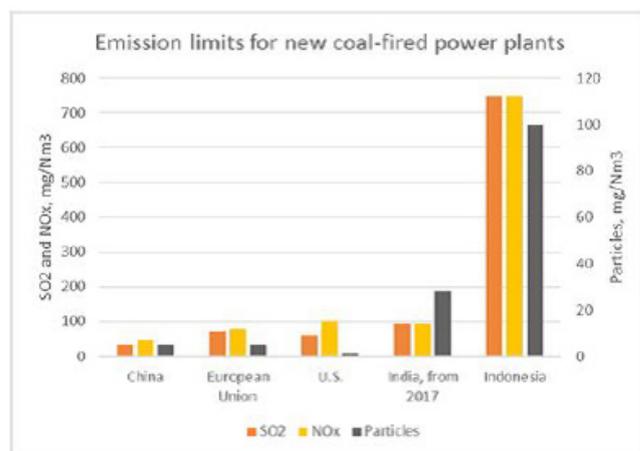
PROBLÈME N°4 - POLLUTION DE L'EAU

La modélisation de l'EIE de Cirebon 2 évalue la température de sortie de la centrale de Cirebon 2 à 38°C. **Cela représente une augmentation de 9°C de la température théorique des eaux marines** aux alentours, à 29°C. Même si l'effet du mélange de la pollution thermique de la centrale avec ces eaux environnantes diluerait cette augmentation de température, les écarts moyens de températures restent supérieurs à 2°C jusqu'à 3,1 km à l'est et 2,5 km à l'ouest de la centrale.

Ces augmentations de températures semblent s'étendre approximativement à 500 mètres de la côte. Cela signifie que **sur 6 km de côtes, l'écosystème sera sévèrement impacté. Ce qui a non seulement un impact sur la nature, mais aussi sur les ressources des pêcheurs locaux**.

Les standards indonésiens de qualité de l'eau intitulés KEPMEN LH No 51 de 2004 fixent les températures maximales pour les zones où poussent les coraux, mangroves et algues à respectivement 30 °C, 32 °C, et 30 °C. Bien que nous n'ayons pas d'information vérifiée sur leur présence autour de la centrale de Cirebon 2, il est très probable que cela soit le cas, auquel cas les rejets thermiques de la centrale ne respecteraient pas ces standards.

Enfin, **l'EIE n'a pas analysé la perte de revenus que Cirebon 2 causerait pour les agriculteurs, pêcheurs et récoltants de sel locaux. La pollution de l'air, les rejets d'eau chaude et le changement des flux maritimes de la première unité de Cirebon 1 ont pourtant déjà sérieusement impacté négativement les revenus de ces populations locales**. La récolte de coquillages à Desa Kanci Kulon a pratiquement complètement disparu, et on peut s'attendre à ce que ces revenus se détériorent encore plus si Cirebon 2 est construit.







CONTACTEZ LUCIE PINSON
lucie.pinson@amisdelaterre.org
06 79 54 37 15

NOS DEMANDES

1. SE RETIRER IMMÉDIATEMENT DU PROJET DE CIREBON 2

2. EXCLURE DE SES SOUTIENS **LES ENTREPRISES**
QUI NE RESPECTENT PAS UN DES TROIS CRITÈRES SUIVANTS :

A. L'ENTREPRISE NE DÉVELOPPE PAS LE SECTEUR DU CHARBON EN CONSTRUI-
SANT DE NOUVEAUX PROJETS DE MINES, CENTRALES OU INFRASTRUCTURES
LIÉES À LA VALORISATION DU CHARBON.

B. LE CHARBON REPRÉSENTE MOINS DE 30% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EN-
TREPRISE MINIÈRE OU L'ENTREPRISE PRODUIT MOINS DE 30% DE SON ÉLECTRI-
CITÉ TOTALE À PARTIR DE CENTRALES À CHARBON.

C. L'ENTREPRISE PRODUIT, CONSOMME, OU VEND MOINS DE 20 MILLIONS DE
TONNES DE CHARBON PAR AN.

3. DEMANDER **À TOUS SES CLIENTS** L'ADOPTION D'UNE
STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION QUI PERMETTE UN ALIGNEMENT DE LEURS ACTIVITÉS AVEC UNE TRAJECTOIRE 1,5°C,
ET UNE SORTIE RAPIDE DU SECTEUR DU CHARBON